



Amtsblattportal  
Portail des feuilles officielles  
Portale dei fogli ufficiali  
Official Gazettes Portal

# **BO 13.06.2025**

13.06.2025

Construction, territoire, énergie et transports.....2

---

## Construction, territoire, énergie et transports

---

### Mise en consultation publique des plans

#### **Mise en consultation publique des plans – Modification de la piste VTT "St-Luc" - Modification du réseau ML - DAP - Demande de défrichage, Anniviers**

##### **Titre de la mise à enquête des plans**

Modification de la piste VTT "St-Luc" - Modification du réseau ML - DAP - Demande de défrichage

##### **Description du projet**

En application des articles 1 et 5 de la Loi cantonale sur les itinéraires de mobilités de loisirs du 14 septembre 2011 (LIML), la Commune d'Anniviers met à l'enquête publique le projet de modification d'une partie de la piste pour VTT de St-Luc.

Le projet prévoit de déplacer la partie inférieure de la piste de descente sise actuellement sur la piste de ski de retour en station plus à l'Est, de construire de nouveaux ouvrages (deux sauts en bois, un double saut en terre et deux virages relevés) et d'élargir la route de la Fortôuna afin d'assurer une sécurisation optimale entre les différents usagers.

Le dossier de mise à l'enquête contient, outre les plans, un rapport technique ainsi que l'accord du propriétaire foncier concerné.

##### **Demande d'autorisation de défricher**

Conformément à la Loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 et de la loi cantonale sur les forêts (LcFo) du 14 septembre 2011, la commune d'Anniviers joint au dossier de mise à l'enquête publique une demande d'autorisation de défrichage.

Requérant : Commune d'Anniviers

Lieu-dit : Les Echertés, parcelle NC

But du défrichage : aménagement du nouveau tronçon de la piste de VTT et élargissement de la route de la Fortôuna.

Surface de défrichage définitif : 721 m<sup>2</sup>

Coordonnées centrales : 2'612'750 / 1'119'000

##### **Moyen de droit / Consultation**

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ce projet doivent être dûment motivées et adressées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires à l'administration communale d'Anniviers, dans les trente jours suivant la présente publication.

##### **Point de contact**

Commune d'Anniviers  
Case postale 46  
3961 Vissoie